

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

6228 - Doit-il s'empêcher de faire des enfants avec sa femme chrétienne ?

question

J'ai quitté l'hindouisme pour l'Islam et je suis marié avec une chrétienne. Je voudrais savoir s'il m'est permis de faire de mon mieux afin de ne pas faire d'enfant avec cette chrétienne parce que nous n'avons pas pu nous mettre d'accord pour dispenser une éducation islamique à nos futurs enfants.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous félicitons le frère auteur de la question qu'Allah a gratifié d'un bien qui l'a amené à se convertir à l'Islam. Nous demandons à Allah de le raffermir et de l'y maintenir jusqu'à sa mort.

Deuxièmement, nous ne vous conseillons pas de vous abstenir de faire des enfants avec votre épouse chrétienne pour deux raisons :

1°) La croissance de la progéniture est une exigence religieuse en vertu des propos du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui). **Mariez-vous et faites des enfants car votre nombre sera une source de fierté pour moi devant les nations au jour de la Résurrection** (rapporté par Abou Dawoud, 1754 et an-Nassaï, 3175 et vérifié par Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans Aadab az-zafaf, p. 132.)

2°) La persistance de l'épouse dans l'impiété n'est que probable, car Allah le Très Haut pourrait la conduire vers l'Islam, comme Il l'a fait avec son mari. Si cela arrivait à un âge avancé, on

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

regretterait de n'avoir pas eu des enfants éduqués dans la religion et les bonnes moeurs.

Cela étant, nous conseillons le frère, auteur de la question de ne pas s'abstenir à faire des enfants. Essayez plutôt d'en avoir avec votre épouse. Peut-être Allah la conduira-t-elle à l'Islam.

Si Allah vous gratifiait d'enfants, vous auriez à les éduquer dès leur prime enfance dans la religion et les bonnes moeurs. C'est un devoir qu'Allah vous a prescrit, un devoir qui ne concerne pas du tout votre épouse. A ce propos le Très Haut dit : **ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d' un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres.** (Coran, 66 : 6) et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **vous êtes tous des bergers et tout berger est responsable de ses troupeaux ; l'homme est un berger et il est responsable de ses troupeaux.** (rapporté par Boukhari, 844 et Mouslim, 3408). Allah le sait mieux.